
PROCES-VERBAL

~ CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2019 ~

L'an deux mille dix-neuf, le 23 juillet à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 19 juillet 2019, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

~~~~~

Etaient présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Francis DAVRIL, Michel LAHORGUE, Hugues BIGÉ, Michel KLISZ, Frédéric ETCHEGARAY, Michel GOÑY.  
Mmes Chantal BONZON, Dominique GALLOT, Sophie DELETTRE (arrivée à 19h10), Brigitte ETCHEVERRY, Emmanuelle DALLET (arrivée à 19h30), Valérie RECARTE, Marie-Dominique GAY.

~~~~~

Absents excusés : Ms Pierre SORHAITS, Philippe BIGOTEAU, & Mmes Annie UHALDEBORDE, Dominique VIGIER.

~~~~~

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

~~~~~

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h05.

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2019**

Pour :	14	→	Adopté à l'Unanimité
Abstention :	0		
Contre :	0		

→ Arrivée de Mme Sophie DELETTRE à 19h10.

ORDRE DU JOUR :

➤ **INTERCOMMUNALITE :**

1. **Convention de groupement de commandes pour la réalisation d'une étude hydraulique et fluviale relative aux inondations sur la commune de Bassussarry avec la CAPB – Rapporteur : Monsieur Le Maire ;**

Monsieur Le Maire explique que depuis les inondations de juillet 2018, plusieurs actions ont été entreprises.

Cette compétence n'étant plus du ressort de la Mairie, et ne souhaitant pas perdre de temps, Monsieur Le Maire a sollicité (seule commune du territoire) l'agglomération pour pouvoir

conventionné sur une maîtrise d'ouvrage mutualisée pour l'ensemble des opérations engagées sur la commune.

La Communauté d'agglomération a délibéré dans ce sens, c'est maintenant au tour de Bassussarry d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention.

Monsieur Le Maire fait lecture de la délibération.

- Question de M. Gony : *Y-a-t-il déjà un bureau d'études pressenti pour cette étude ? La Communauté d'agglomération travaille-t-elle déjà avec un bureau d'études ?*

Réponse de Monsieur Le Maire : Non, aucun bureau d'études n'est pressenti, un cahier des charges va être élaboré, et un appel d'offres sera lancé pour retenir un maître d'œuvre.

- M. Gony : *Pourra-t-on avoir ce cahier des charges ?*

Monsieur Le Maire : Bien-sûr ! Un comité de pilotage va être mis en place à ce sujet, accepté par la Communauté d'agglomération, qui réunira les élus, la CAPB et l'association ALCIBA.

Il faut être réaliste, il faut demander une étude à la parcelle : que les experts regardent à la parcelle afin d'une part, éviter le risque inondable et ensuite regarder s'il y a des moyens de prévenir et protéger.

- M. Gony : *Ils ne vont pas regarder d'où viennent les inondations ?*

Monsieur Le Maire : Bien-sûr que oui !

- M. Gony : *Ils vont regarder les terrains qui avant étaient en zone humide, qui ont été remblayés, voir si c'est une des causes des inondations ?*

Monsieur Le Maire : c'est facile de désigner... Depuis maintenant 7/8 ans, les bassins de rétention sont obligatoires pour toutes les nouvelles constructions. J'ai même posé la question à la Communauté d'agglomération de savoir si on pouvait les rendre obligatoires sur les anciennes constructions ? ce à quoi on m'a répondu « pourquoi pas... » mais c'est très compliqué voir attaquant.

Le but est de pouvoir résorber le problème. Je rappelle tout de même que depuis 1958 (date de création de météo France), c'est la première fois que l'on voit de telles précipitations.

Nous ne sommes pas la seule commune à avoir subi des inondations, mais nous sommes la seule à avoir entrepris cette démarche. Je n'admets pas de rester inactif pour des raisons purement financières.

- M. Gony : *ce n'est pas un reproche, je veux seulement savoir si les zones humides présentes sur Bassussarry, qui sont en train d'être remblayées peuvent être une des causes de ces phénomènes.*

Monsieur Le Maire : à ma connaissance il y a en ce moment une zone en cours de remblais sans autorisation sur Bassussarry pour laquelle la Police de l'eau a été saisie.

Aujourd'hui il y a un état de fait, j'ose espérer qu'on ne revivra pas ce qu'on a connu il y a un an.

Mais une fois de plus je tiens à souligner que nous sommes la seule commune à avoir sollicité la Communauté d'agglomération.

- M. Gony : *Peut-être que certaines personnes sur Bassussarry ont fait bouger les choses.*

Monsieur Le Maire : cela fait très longtemps que le sujet inondation me préoccupe.

- M. Gony : *J'ai eu les pieds dans l'eau, j'ai sorti des personnes de l'eau.*
Monsieur Le Maire : oui, et vous n'étiez pas tout seul, il y avait également Philippe.
- M. Gony : *Pourquoi laisse-t-on remblayer des zones humides ? Je ne suis pas savant, mais l'eau redescend.*
Monsieur Le Maire : vous voulez dire que l'eau monte sur la zone remblayée. On n'élargit pas plus la zone. Le but est qu'on ne laisse pas remblayer les zones humides.
- M. Gony : *à mon avis on est arrivé à un point de non-retour.*

Pour : 14
 Abstention : 0
 Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

➤ **FINANCES** :

2. **Subventions allouées aux associations pour l'année 2019 – Rapporteur : Monsieur Le Maire ;**

M. Frédéric ETCHEGARAY présente les différentes associations et les projets justifiant leurs demandes de subventions.

- M. Klisz : *Comment peut-on verser une subvention de 400€ pour le carnaval aux deux associations Biez Bat Ikastola et Dantza Taldea ?*

M. Etchegaray : Elles auront un versement de 200€ chacune.

- M. Klisz : *quels sont les élèves de la Biez Bat Euskara ? à quoi sert la subvention demandée ?*

Mme Gay : Pour le moment les professeurs sont tous bénévoles, mais nous allons être obligés d'embaucher des vrais professeurs qu'il faudra rémunérer.

- Pourquoi certaines associations ne figurent pas dans la liste ?

M. Etchegaray : ce sont les associations qui font les demandes tous les ans. Certaines ont été relancées plusieurs fois, mais n'ont pas répondu.

Monsieur Le Maire fait voter les montants proposés pour chaque association.

- **Association Harri Zaharrak** :
Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote.
- **Association Adin Eder** :
M. Hugues BIGÉ ne prend pas part au vote.
- **Association Ihiztariak les chasseurs** :
M. Frédéric ETCHEGARAY ne prend pas part au vote.

Toutes les subventions proposées ont été adoptées à l'unanimité des voix

3. Demande de subventions auprès du Syndicat des Mobilités Pays Basque – Adour pour l'aménagement de quais bus – Rapporteur : Monsieur Le Maire ;

Monsieur Le Maire fait lecture de la délibération.

M. DAVRIL : Il y a en tout six arrêts, pour un montant total de 80 000€.

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

~~~~~

→ Arrivée de Mme Emmanuelle DALLET à 19h30.

~~~~~

➤ **SOCIAL :**

4. Mise à jour des tarifs des services proposés par le pôle enfance – jeunesse : cantine, CLSH, garderie, local jeunes – Rapporteur : Mme Dominique GALLOT ;

Après la reprise de la restauration scolaire en régie communale, les tarifs en cours n'avaient pas été modifiés depuis 2 ans.

Ces tarifs ont été étudiés en commission sociale, qui a décidé de proposer les tarifs retranscrits dans la délibération, comme suit :

Forfaits mensuels	Enfants domiciliés à Bassussarry	Enfants domiciliés hors Bassussarry
Forfait 4 repas/semaine	55€	58€
Forfait 3 repas/semaine	49€	51€
Forfait 2 repas/semaine	39€	41€

Prix du repas adulte	6€ (-50% pour le personnel communal)
Salariés de l'ikastola + ATSEM (en dehors du temps de travail)	4.60€
Enfant d'employé communal	-50%
Réduction famille nombreuse	-20% sur le 3 ^{ème} enfant
Repas occasionnel enfant	5.80€

➤ **Accueil périscolaire :**

- Enfants de Bassussarry :

Abonnements mensuels	QF < 650€	QF > 650€
Abonnement matin	13€	16€
Abonnement soir	15€	19€
Abonnement matin & soir	20€	26€

✓ *Un abattement de 50% sur les tarifs ci-dessus sera appliqué pour le personnel communal.*

• Enfants hors Bassussarry :

Abonnements mensuels	QF < 650€	QF > 650€
Abonnement matin	14€	17€
Abonnement soir	16€	20€
Abonnement matin & soir	21€	27€

✓ *Un abattement de 50% sur les tarifs ci-dessus sera appliqué pour le personnel communal.*

➤ Local jeunes :

• Activités sans prestataire :

- ½ journée : 4€
- Journée : 10€ (ados restant sur place pendant la pause déjeuner)

✓ *Un abattement de 50% sur les tarifs ci-dessus sera appliqué pour le personnel communal.*

➤ Centre de loisirs :

Quotient familial	Enfant de Bassussarry		Enfant hors Bassussarry	
	JOURNEE	½ JOURNEE	JOURNEE	½ JOURNEE
De 0 à 650€	8€	4€	10€	5€
De 651 à 1 000€	12€	6€	14€	7€
De 1 001 à 1 500€	15€	8€	17€	9€
+ de 1 500€	17€	10€	19€	11€

✓ *Un abattement de 50% sur les tarifs ci-dessus sera appliqué pour le personnel communal.*

➤ Majoration de retard uniquement pour le centre de loisirs :

Pour tout retard, une majoration de 5€ par retard sera facturée à la fin du mois.

➤ Annulation :

Toute inscription non annulée au moins 48h à l'avance ne donnera pas lieu à un remboursement.

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

~~~~~

➤ URBANISME :

5. **Acquisition d'un emplacement réservé parcelle cadastrée AD n°126 – Rapporteur : M. Michel LAHORGUE ;**

Concerne une parcelle entre la Route de Lamigue et la Route Départemental. La cession vis-à-vis du Département a été régularisée, l'acte a été signé.

Il faut que la Mairie régularise la cession concernant la Route de Lamigue qui représente environ 45m<sup>2</sup>, au prix de 60€/m<sup>2</sup>, comme pour le Département.

M. LAHORGUE fait lecture de la délibération.

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

M. GONY : Cet emplacement va servir à élargir la route ?

M. LAHORGUE : Oui, c'est un emplacement réservé destiné à réaliser des aménagements ou des élargissements de routes.

M. GONY : L'estimation a été faite par le service des Domaines ?

M. LAHORGUE : Non, car maintenant les Domaines n'estiment les biens qu'à partir d'un montant de 180 000€. Là c'est le Département qui a fait cette estimation à 60€/m<sup>2</sup>, et on a repris la même estimation, acceptée par les propriétaires.

~~~~~

➤ QUESTIONS DIVERSES :

1) Question de M. SORHAITS :

Le Chargé de la Communication chez Vinci Autoroutes, Monsieur Samuel AU DUONG m'a confirmé le 04 juillet 2019 qu'à ce jour le projet reste en phase de négociation.

Parler d'accord entre Vinci et la CAPB semble prématuré.

Quelques bouchons sur la bretelle de sortie autoroutière de Maignon posent déjà problème en y rajoutant en l'état un nombre important de voitures, on peut logiquement imaginer que le risque de percution arrière par des camions en enfilade sur la voie engorgée soit un problème majeur pour Vinci.

Faute d'une desserte par le Trambus, Bassussarry connaîtra longtemps encore les bouchons.

Le partenariat avec Vinci en devient d'autant plus urgent.

Pour quelles raisons ce partenariat n'est-il en réalité toujours pas acté ?

Réponse de Monsieur Le Maire : La CAPB a délibéré cette semaine sur la convention avec Vinci, ce qui veut bien dire que ce partenariat a bien été acté. Aucune déclaration à la presse n'aurait été faite si les choses n'étaient pas sûres.

La convention entre ASF et le syndicat des mobilités pour l'expérimentation d'une tarification préférentielle pour l'usage de l'A63/A64 a été actée par le comité syndical du syndicat des transports après avoir été acté entre les deux parties.

Le dispositif sera mis en service à compter du 1^{er} octobre 2019 conformément à ce qui a été annoncé en conférence de presse.

Il faut rappeler qu'il s'agit bien de l'amorce d'un système de mobilité globale qui mixe :

- Canalisation des feux routiers sur autoroutes, rocade urbaines, objet de cette convention,
- Mise en place de l'incitation financière à 50% pour 20 trajets réguliers (à partir de 20 trajets. Si c'est 30, le tarif sera encore dégressif).

- Mise en place d'un dispositif incitatif complémentaire pour les co-voitureurs possesseurs d'abonnements, début 2020 : 70% de réduction ;
- Organisation de la desserte de transports en commun à toutes les portes de l'agglomération.

En parallèle, une étude circulaire des entrées et sorties d'agglomération et d'autoroutes sera menée par le syndicat des transports. Cette étude multi partenariale vise à identifier les scénarios d'organisation pour optimiser les dessertes automobiles en lien avec les réorganisations des autres services de transports en communs : trambus urbain, péri-urbain, scolaire, dès la rentrée 2019, mais également en lien avec les perspectives de l'arrivée du trambus sur le secteur de la RD 932 en 2020-2021.

Dans le cadre de cette entrée d'agglomération, plusieurs offres de stationnement seront à combiner pour offrir une réponse satisfaisante. Une offre de stationnement sur le secteur de Leroy Merlin pour les entrées et sorties de l'autoroute qui a fonction de parc relais et parc de co-voiturage et une offre de stationnement complémentaire en amont du bouchon du RD 932 (identification du foncier en cours sur Planuya et le Golf de Bassussarry), avec une voie réservée au bus.

Concernant l'échangeur autoroutier, toutes les pistes d'optimisation sont étudiées.

Les optimisations à courts termes : test de giratoires intelligents, spécialisation des voies de sortie d'autoroute.

Optimisations à longs termes : remobilisation des voies non utilisées, création d'une bretelle complémentaire depuis Sutar.

Concernant la desserte en transports collectifs de Bassussarry et compte-tenu des caractéristiques de la commune (population, niveau de services), une nouvelle offre est mise en place dès la rentrée 2019. Elle constitue une nouvelle proposition pour le déplacement des habitants de la commune et ses environs. Une ligne urbaine avec 12 aller-retour par jour ciblés aux heures de pointe, permet de relier la commune à la gare de Biarritz et à la Place des Basques à Bayonne, en passant par les principaux établissements scolaires.

Aujourd'hui, on vit un choc en matière de mobilité en entrée d'agglomération mais aussi bien en amont, aujourd'hui :

- 2 parcs relais envisagés,
- Grosses négociations engagées depuis des mois avec le Conseil Régional concernant la voie ferrée Bayonne-Saint Jean Pied de Port (aujourd'hui les trains ne peuvent pas se croiser. Le syndicat des transports envisage une voie de doublement au niveau de Cambo). Grosse demande des maires de l'intérieur pour les habitants qui viennent travailler sur Bayonne.
- Politique des circulations douces,
- Politique des vélos électriques : en location auprès de la CAPB, et des aides à l'achat proposées ;
- Une voie réservée bus en amont de Maignon.

M. GONY : c'est ce qu'on dit depuis 2 ans, qu'il paraît aberrant que le trambus n'aille pas jusqu'à Planuya.

Monsieur Le Maire et M. LAHORGUE : cela fait plus de 5 ans qu'on le dit haut et fort auprès du Syndicat des transports. Je demandais déjà quand j'étais Président d'ERROBI de rentrer dans le syndicat des transports.

M. GONY : par contre vous étiez contre l'entrée dans l'agglomération Côte Basque-Adour.

Monsieur Le Maire : je l'admets.

M. GONY : je pense que si nous étions entrés avant dans l'agglomération Côte basque-Adour, Bassussarry aurait été desservi depuis longtemps par le bus.

Monsieur Le Maire : en effet, le Président me disait de rentrer à l'ACBA pour avoir le bus. Nous avons refusé avec Arcangues, car on savait qu'on allait se retrouver tous seuls avec les grandes communes. Nous n'avons pas souhaité condamner nos communes pour avoir le bus.

2) Question de M. GONY : Station d'épuration Bassussarry / Arcangues défectueuse :

25.09.2015 : Dominique VIGIER alerte le conseil sur le colmatage des membranes. A juste titre, elle demandait si le simple remplacement des membranes suffirait à résoudre le problème.

Notre élue d'opposition rappelle qu'à tout moment la DDTM pourrait (et aurait dû) suspendre les permis de construire.

29.10.2015 : j'écrivais à notre Président de la Com Com Errobi, Paul BAUDRY, pour lui demander de suspendre le projet immobilier d'Arcangues qui ne pourrait qu'empirer la situation sanitaire.

27.12.2017 : Michel Gony alertait les membres du Conseil Municipal que des rejets issus de la station d'épuration se déversaient directement dans la Nive.

23.07.2019 : En passant devant la STEP on constate que les travaux sont à l'arrêt. Non loin, on peut voir que le centre de tri Mindurry rejette directement dans le caniveau.

Est-il vrai que depuis octobre 2018 la DDTM vous autorise à verser ces rejets de la STEP, forcément très médiocres, directement dans la Nive ?

Quelles sont les raisons de cette interruption de travaux ? Le béton serait-il à nouveau attaqué par les acides ?

Allez-vous demander à la DDTM de suspendre les permis de construire ?

Monsieur Le Maire : Tout d'abord, concernant le courrier que vous m'avez adressé quand j'étais Président d'ERROBI, comme je vous l'avais indiqué, il aurait dû être envoyé au syndicat URA. En matière d'urbanisme c'était le syndicat URA (maintenant la communauté d'agglomération) qui était consulté et émettait un avis.

M. ETCHALUS, le responsable du centre de tri Mindurry est prêt à rencontrer les personnes qui lui reprochent de ne pas être dans les normes.

M. GONY : il est venu me voir à la déchetterie.

Monsieur Le Maire :

Je tiens à préciser que c'est la communauté d'agglomération qui est compétente en la matière, mais pas la mairie.

Concernant les travaux de la STEP :

Cette station, qui n'a que 8/9 ans, a présenté des problèmes de fonctionnement. Seulement, qui dit difficultés dans le cadre de la garantie décennale, dit procédure juridique, et compte-rendu d'experts. C'est donc une procédure très lente.

Aujourd'hui, M. Alain IRIART, responsable de l'assainissement à la Communauté d'agglomération, a décidé d'arrêter les travaux parce qu'il a eu une première expertise sur un mode de travail réalisé pour pouvoir arrêter le phénomène d'érosion du béton, puis une seconde, très différente.

Il a donc préféré stopper les travaux, le temps que les experts puissent expliquer les différences entre les deux expertises, avant de prendre une décision.

M. IRIART est en relation permanente avec les services de l'Etat, tout est totalement transparent.

Il s'est engagé à une fin de travaux dans le délai fixé, d'ici 4/5 mois.

M. IRIART se tient à disposition pour répondre aux interrogations.

M. GONY : donc à la fin de l'année, la station sera réhabilitée.

Monsieur Le Maire : il reste 4/5 mois de travaux, donc oui, d'ici la fin de l'année.
C'est vrai qu'il y a eu un problème sur les bétons, il y a une action en justice en cours à ce sujet.

M. GONY : les rejets vont donc directement à la Nive ?

Monsieur Le Maire : Au moment de la mise en route de la station, les rejets se faisaient dans l'Urdains. La DDTM a demandé depuis 3-4 ans, de rejeter directement dans la Nive et non plus dans l'Urdains.

Sujet qui nous tient particulièrement à cœur avec le Maire d'Arcangues.

M. GONY : On voit dans la presse que les PLU d'Ahetze et d'Arbonne ont été approuvés. Le Maire de Bidart qui crie au scandale car cela va encore polluer le littoral. Je ne comprends pas que l'on continue à construire, à densifier alors qu'on n'arrive pas à traiter la population en place. On rejette dans la Nive, la mer, on pollue beaucoup. Ne serait-il pas plus judicieux de freiner et consacrer l'argent à une réhabilitation forte de cela.

Monsieur Le Maire : pour prendre l'exemple d'Ahetze, aujourd'hui, si le PLU était resté en l'état, n'importe quel promoteur aurait pu s'installer et ne construire que du privé. Aujourd'hui, avec le nouveau PLU, il impose un pourcentage beaucoup plus important de logement social, ce qui freine les promoteurs. Donc quelque part, ce PLU va restreindre les constructions.
Bidart construit beaucoup car est pénalisé par la Loi SRU, mais il aurait fallu prévoir que les communes autour aussi allaient construire. Il y a eu un manque de coordination.

Le débat entre Bidart, Ahetze et Arbonne est plus ancien, c'est une vieille histoire entre eux qui date du temps du syndicat Uhabia, concernant la dépense pour la porte, très contestée par Arbonne et Ahetze.

En dehors des soucis connus par la station, Bassussarry est très bien loti en matière d'assainissement. On a très peu de maisons en assainissement autonome.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 20h05.

Fait à Bassussarry, le 6 août 2019.

Le Maire,
Paul BAUDRY



A red circular official stamp of the Mayor of Bassussarry. The stamp contains the text "MAIRIE DE BASSUSSARRY" around the top edge, "R.F." in the center, and "64200" at the bottom. A signature in black ink is written over the stamp.